



MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE POSTE

2026-385

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° CSP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 04/09/2026

Intitulé du poste (F/H) :

**Chargé de médiation culturelle pour le public scolaire
(F/H)**

Direction du développement culturel et des publics

Catégorie statutaire : A

**Corps : Ingénieur des services
culturels**

Code corps : ISCP

Groupe RIFSEEP : 2

Grille CMN : 3

**Métier cadre de gestion : Chargé
de médiation culturelle**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)

Emploi(s) Type : (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012) CUL04

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75186 PARIS Cedex 04

Missions

Appartenant à la Direction du Développement Culturel et des Publics (DDCP), organisé en deux pôles (médiation et muséographie), le département des publics pilote la politique des publics du Centre des Monuments Nationaux. Celle-ci s'appuie notamment sur une stratégie globale de médiation culturelle adaptée à la fois aux attentes des publics, à la spécificité de chaque monument et aux objectifs communs à l'ensemble du réseau.

La médiation culturelle vise à créer des interfaces entre les publics, existants ou potentiels et les différents champs d'expression de la culture. Le département des publics du Centre des monuments nationaux développe des projets et partenariats avec les publics qu'il définit comme prioritaires (jeunes, scolaires, champ social, en situation de handicap) et pilote les opérations fédératives. Il anime le réseau des chargés des publics des monuments et coordonne les visites guidées des monuments CMN en Ile-de-France. Il pilote également les démarches participatives auprès des publics et des équipes du CMN autour des projets de médiation.

Le/la chargé(e) de médiation culturelle pour le public scolaire a pour mission principale de proposer et mettre en œuvre des actions transversales (opérations fédératives, événements inter-monuments, partenariats structurants, charte, outils méthodologiques, formations, etc.) pour favoriser et harmoniser l'accueil et le développement du public scolaire grâce à une offre de médiation pérenne et temporaire (manifestations culturelles, expositions et événements), incluant des activités de médiation humaine et des outils d'aide à la visite adaptés aux attentes et besoins de ce public dans les monuments du réseau CMN. Le/la chargé(e) de médiation culturelle pour le public scolaire participe au travail collectif du département des publics. Il contribue à ce titre à sa réflexion stratégique et à l'élaboration de sa programmation.

Activités principales

Sous l'autorité de l'adjointe à la cheffe du département, et en lien direct avec elle, le/la chargé(e) de médiation culturelle a pour mission principale de piloter la médiation et la politique menée envers le public scolaire.

Accompagnement et expertise en médiation culturelle :

- Accompagnement des monuments dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle, d'activités et d'outils de médiation ;
- Expertise en médiation culturelle auprès des monuments et directions ;
- Participation à l'animation du réseau des chargés des publics ;
- Coordination et conception d'outils méthodologiques adaptés aux différentes configurations rencontrées, en lien avec les directions et les monuments.

Coordination des actions en faveur du public scolaire :

Force de proposition, le/la chargé(e) de médiation culturelle pour le public scolaire met en œuvre des actions transversales pour favoriser et harmoniser l'accueil et le développement de ce public.

- Coordination des opérations fédératives et des événements inter-monuments, des partenariats structurants, de la charte, des outils méthodologiques, des formations, etc. ;
- Coordination des partenariats structurants du CMN avec les acteurs institutionnels et associatifs relevant du type de publics dont il/elle est référent(e), notamment la convention avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- Conception et mise en œuvre des démarches participatives associées aux projets de refonte de parcours de visite et aux projets de monuments ;
- Pilotage de projets : planification, supervision et évaluation ; gestion administrative et financière.

Contribution à la stratégie du département des publics :

- Participation au travail collectif du département des publics et contribution à ce titre à sa réflexion stratégique et à l'élaboration de sa programmation ;
- Contribution à la stratégie globale des publics du CMN ;
- Veille sur le secteur de la médiation culturelle et du public scolaire ;
- Participation à des actions de formation et d'ingénierie, internes au CMN et pour le compte du CMN Institut.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- Expertise des principes, méthodes et outils de la médiation culturelle ; très bonne connaissance du public scolaire ;
- Expertise de la gestion de projets culturels dans le secteur public ;
- Maîtrise d'un domaine scientifique lié aux monuments nationaux (histoire, histoire de l'art, architecture, etc.) ;
- Connaissance du ministère de la Culture et des acteurs de la culture et du patrimoine.

Savoir-faire :

- Maîtrise de la gestion de projets et pilotage, notamment en contexte de co-conception ;
- Grande capacité d'organisation et de planification ;
- Intérêt pour l'innovation et ses applications culturelles ;
- Connaissance du fonctionnement des structures culturelles publiques ;
- Maîtrise des outils bureautiques.

Savoir-être :

- Curiosité et créativité, force de proposition ;
- Sens de la diplomatie et de l'écoute ;
- Rigueur et fiabilité ;
- Goût du travail en équipe et de la transmission.

Environnement professionnel :

Le Centre des monuments nationaux (CMN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.

Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics.

En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.

Préside par Marie Lavandier, le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 500 agents ont accueilli plus de douze millions de visiteurs en 2025.

*S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de librairie boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le **Centre des monuments nationaux** est un acteur de solidarité patrimoniale.*

L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.

Le CMN assure également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.

Les directions du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, programmation artistique et culturelle, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable,

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Le Centre des Monuments Nationaux, dispose du double label :

*« **Label Egalité Professionnelle** » et le « **Label Diversité** » L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.*

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : signalement-culture@conceptrse.fr

Ou avoir fait l'objet de discrimination :

https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/

Le département des publics, l'un des trois départements de la Direction du développement culturel et des publics, est responsable du développement des publics, en particulier spécifiques, et du développement de l'offre de visite permanente dans les monuments, afin d'en garantir à la fois la qualité et l'adéquation aux publics visés. Il est ainsi chargé de la médiation des contenus culturels proposés aux publics, de la conception et de la réalisation des dispositifs de médiation (tous supports y compris numériques) et de la mise en place de l'ensemble des éléments nécessaires à l'orientation des publics et à leur bonne compréhension du monument

Liaisons hiérarchiques : Rattachement direct à l'adjointe de la cheffe du département, au Département des publics - Direction du développement culturel et des publics.

Liaisons fonctionnelles : Lien étroit avec les membres du département des publics, la direction du développement culturel et des publics, les autres directions du siège et les monuments concernés par les projets ainsi que des prestataires extérieurs et des partenaires éducatifs, socio-culturels, culturels et institutionnels.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- **Poste ouvert à tous statuts :** fonctionnaires de catégorie A (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative), et en contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Rémunération comprise **entre 33 404 € bruts annuels et 37 420 € bruts annuels** selon l'expérience sur un poste équivalent.
La fourchette de rémunération mentionnée s'adresse uniquement aux agents contractuels.
Pour les agents titulaires, la rémunération sera déterminée sur la base de la fiche financière que nous solliciterons auprès de leur établissement de rattachement, en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.
- Travail en horaires administratifs avec flexibilité sur les horaires et jours travaillés ;
- Mobilité professionnelle
- Site difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Permis B obligatoire

Envois des candidatures :

CV et lettre de motivation obligatoires (+ dernier arrêté de situation pour les candidats fonctionnaires) à envoyer **au plus tard le 04/10/2026** à l'attention de la Directrice des ressources humaines du Centre des monuments nationaux via notre logiciel de recrutement : https://cmn-career.talent-soft.com/offre-de-emploi/emploi-charge-de-mediation-culturelle-pour-le-public-scolaire-h-f_385.aspx

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.